Tax Reform 1987

December 16, 1987

Speech by the
Honourable Michael H. Wilson
on Tabling of a Notice of
Ways and Means Motion to Amend
the Income Tax Act

Canada

Department of Finance Canada

Ministère des Finances Canada

Introduction

Six months ago, I proposed comprehensive reforms to ensure that Canada's tax system serves the interests of all Canadians.

I set out clearly for public discussion and consultation the objectives of tax reform and a carefully-balanced package of specific proposals to achieve those objectives.

The response was clear.

- Canadians want a fair and progressive tax system that imposes little or no burden on those least able to pay; a system that levies similar amounts of tax on individuals in similar economic circumstances.

- Canadians want a tax system with a broader base and lower rates; a system that encourages individual initiative and in which all high-income individuals and profitable corporations pay their fair share of tax.

- Canadians want a tax system that supports Canada's ability to compete in world markets and to create increased employment opportunities; a system that supports the ability of Canada's regions to grow and prosper.

- Canadians want a more understandable and reliable tax system that assures the revenues to finance public programs.

Today, I am presenting measures to implement the far-reaching changes to Canada's income tax system that I proposed in the White Paper in June. The proposals meet those objectives with lower tax rates and a fairer system for all.

During the extensive consultation process, broad support was repeatedly expressed for the main thrust and the framework of the proposed income tax reforms. A number of proposals were put forward by the House of Commons Standing Committee on Finance and Economic Affairs, by the Senate Committee on Banking, Trade and Commerce and by others. I am tabling today a formal response to the recommendations of the House committee.

As a result of these consultations with Canadians, we have incorporated improvements that further the objectives of the White Paper. In my remarks I will touch only on some features of the measures which are of broader interest. Details on all the measures that I am bringing forward are contained in the supplementary information that I will table.

Personal Income Tax

To achieve the objectives of personal income tax reform, the three fundamental proposals of the White Paper will be implemented:

- One, a simplified structure of lower personal income tax rates. There will be three federal tax brackets instead of 10. The rates will be 17, 26 and 29 per cent.
- Two, conversion of personal exemptions and many deductions to tax credits. The new credits will be worth the same to all taxpayers regardless of their income. This is a major improvement in fairness.
- Three, the reduction or elimination of many special tax breaks. This helps to pay for lower tax rates and makes the system fairer.

As a result of these reforms, personal income tax will be reduced for 9.7 million households – 85 per cent of the total. Income taxes will be reduced for 90 per cent of those aged 65 and over. About 850,000 Canadians, including 250,000 senior citizens, will have their income tax reduced to zero.

Families with Children

The vast majority of families with children will pay substantially less personal income tax as a result of the White Paper proposals.

Today I am announcing further improvements to the tax treatment of families with children.

- To provide further assistance to lower- and middle-income families, the refundable child tax credit will be increased by an additional $35 per child to $559 on January 1, 1988. This will directly benefit 2.3 million Canadian families, including 300,000 below the income tax threshold.

- To target additional assistance to larger families, the child credit for the third and each subsequent child in the family is being doubled to $130.

- A dependent child will be able to earn up to $2,500 before the basic credit will begin to phase out.

In addition, children who reach the age of 18 during the year will be eligible for the dependant credit and the refundable child tax credit for the full year.

Family allowance payments will be reported on the tax return of the higher-income spouse. There is no change to the provisions which determine who receives the family allowance payment.

These measures incorporate a number of suggestions from the House Committee on Finance and Economic Affairs.

The impact of these measures is to reduce further the taxes paid by families with children. In combination with the new child care initiative announced earlier this month by the Minister of National Health and Welfare, these measures will bring about a major strengthening of tax assistance for Canadian families.

Automobile Expenses

In keeping with the objectives of fairness and base-broadening, the White Paper proposed to limit deductions for automobile expenses to reflect more accurately the element of personal consumption in these expenses.

As a result of suggestions received during the consultation process, changes have been incorporated to meet a number of concerns that were raised. For those drivers using personal automobiles for business use of more than 24,000 kilometers per year, the existing system will remain. Deductions will be restricted only for those who drive personal automobiles for relatively modest amounts of business use. These measures will ensure that deductible automobile expenses more accurately reflect business use.

Farm Losses

The White Paper proposed measures to provide objective tests for determining the extent to which farm losses could be deducted against other sources of income. As part of these measures, new accounting rules were proposed.

During the consultation process, a number of suggestions were received on ways that the objectives underlying the White Paper proposal could be achieved without asking all farmers to adopt modified accrual accounting. I am thus issuing today amended proposals which will retain cash accounting for farmers. The government will continue consultations on these amended proposals which would address the tax treatment of farm losses, but which would allow farmers to continue to account on a cash basis. Implementation will follow completion of these consultations.

I have made a limited number of modifications to other proposals. For example, adjustments have been incorporated in measures dealing with investments in Canadian films and in multiple-unit residential buildings.

Corporate Income Tax

The corporate income tax proposals will achieve the three major objectives set out in the White Paper.

- Corporate tax rates will be reduced. The general federal rate will fall to 28 per cent in 1988 and the manufacturing rate will be reduced to 23 per cent by 1991. The rate for small business will fall to 12 per cent. This will promote growth and job creation in Canada by maintaining a corporate tax system that is competitive with other countries, particularly the United States.

- The elimination or reduction of many special tax breaks will pay for lower corporate and personal tax rates. It will return the profit motive to investment by rewarding success. And it will encourage investment decisions based more on economic initiative and opportunity than on tax considerations.

- A broader tax base with fewer preferences will mean that profitable corporations will pay a bigger share of the total tax burden. The corporate income tax will also be a more predictable and reliable source of revenues.

Supporting Key Priorities

At the same time, important tax incentives have been retained for key priorities such as small business growth, research and development (R&D) and regional development.

The corporate tax measures will be implemented substantially as put forward in the White Paper. Adjustments have been incorporated to moderate the impact of tax reform in a number of areas.

To support the development that is vital to regional economic growth and to isolated communities, the White Paper proposed to retain important incentives in the resource sector. In particular, improvements are being made in the proposed regime for flow-through shares. The period during which resource expenditures will qualify for the 16 2/3 per cent rate of depletion will be extended to the end of 1989. In addition, changes are being made in the investment loss rules to ensure that flow-through shares remain an attractive investment vehicle for junior resource companies.

The White Paper proposals recognized the vital role of research and development in the future of our economy. To ensure that Canada's tax regime for R&D continues among the world's best, the proposed limitation on claimable investment tax credits has been increased to 75 per cent.

In addition, the proposal for the capitalization of interest on vacant land will be modified so as not to affect small firms in the homebuilding industry.

Across the entire economy, corporate tax reform will strengthen the incentive for firms to invest in profitable ventures. The rate of tax on the return from new investment will be reduced. The tax treatment of capital in this country will continue to encourage risk-taking, initiative, growth and job creation.

Taxation of Profitable Corporations

One of the key principles of tax reform is that all corporations should pay a fair amount of tax on their economic income. The existing tax base fails to achieve this goal. Tax reform broadens the tax base so that it more closely measures the true income of corporations. This directly addresses the problem of profitable corporations paying little or no tax.

The changes being proposed will reduce by one-half the number of profitable corporations that pay no tax. Those that remain will either be firms in cyclical industries that have experienced significant economic losses in prior years, or will be firms in industries which receive incentives directed at important national priorities. These priorities include promoting regional development, ensuring a healthy and active resource sector and encouraging research and development to provide jobs in the future.

Financial Institutions

However, there has been some concern that many large banks and life insurance companies have not paid significant tax over the past decade. To respond to this concern, the Commons committee has suggested that it might be appropriate to levy a minimum tax.

I share this concern. This has motivated the proposals in the White Paper affecting the taxation of financial institutions. I am confident that the combination of all the proposals in tax reform will ensure that financial institutions will pay their fair share of tax in the future. It is expected that over the next five years the base-broadening measures being applied to the larger financial institutions will raise substantial amounts of revenue, estimated to be almost $4 billion. In the meantime, I will be reviewing various mechanisms which could be used in achieving this objective should that be necessary.

Before tax reform is fully effective, a number of banks are not expected to be taxable in 1988. Accordingly, I will implement a tax on the capital of larger banks and trust companies. This tax will be creditable against future income tax.

Corporate tax reforms will ensure that life insurance companies pay appropriate tax on their regular corporate income. However, without further action, investment income earned by life insurers on funds accumulated in respect of life insurance policies would have remained untaxed.

I therefore intend to tax this income in the hands of the insurance company at a rate of 3 per cent in 1988 rising to 15 per cent in 1992. This measure will include some modifications to the original White Paper proposal. It will remove a major tax preference for the life insurance sector. In conjunction with reforms to the regular corporate income tax, this will ensure that insurance companies are appropriately taxed.

Anti-avoidance

To deal with the increasing problem of abusive tax avoidance and evasion, the White Paper proposed a number of measures including a general anti-avoidance rule. As a result of consultations, changes will be incorporated in the proposal to deal with concerns that were raised about the possible unintended scope and effects of such a rule. Draft legislation is being released today for further discussion. Implementation will follow consultations.

Fiscal Balance

Fiscal responsibility was a major constraint that we imposed on ourselves in evaluating proposed changes to the tax reform package. We would not and we will not abandon the principle that tax reform must pay its own way. Nor did we accept the notion that the bill for changes in the first stage of tax reform can be held over until the second stage. That is why we have rejected suggestions for larger personal income tax cuts now to be financed by sales tax reform later. Tax reform is not a reform-now-pay-later proposition.

Therefore, improvements such as child benefits have to be paid for now. To maintain the fiscal balance of the package, I am taking the following measures:

- Additional taxes will be levied on banks and trust companies, including a capital tax on large deposit-taking institutions.
- Effective January 1, 1988, the federal sales tax on alcoholic beverages and tobacco products, currently 15 per cent, will be increased by three percentage points.

We are proceeding with the changes to the existing sales tax as announced in the White Paper, according to the schedule set out in November.

These measures will ensure that the first stage of tax reform is fully consistent with responsible fiscal management.

Over all, the White Paper proposals and the measures I have announced today will reduce personal income taxes by $12 billion over the next five years. This will be paid for by roughly equal increases in corporate and sales tax revenues.

I am tabling the Notice of Ways and Means Motions that will enable us to proceed with the measures that make up the first stage of tax reform. Most of the measures will come into effect on January 1, 1988. Personal income tax reductions will be reflected in payroll deductions beginning July 1, 1988. This will provide employers with adequate time to make the necessary adjustments.

Sales Tax Reform

The measures presented today deal with the first stage of tax reform. In the second stage, the outdated federal sales tax system will be replaced by a

multi-stage tax and a number of further adjustments will be made to the income tax system. The refundable sales tax credit will be substantially enriched, paid in advance and extended to more households. There will be further income tax reductions for middle-income Canadians. And the income surtaxes will be removed.

The consultation process has indicated there is support among a wide range of interest groups for a new sales tax system: one that is fairer, more reliable and more supportive of efforts to strengthen competitiveness, growth and job creation.

A multi-stage sales tax system has been the subject of ongoing discussions. A multi-stage tax can be implemented either at the federal level alone or on an integrated basis in conjunction with the provinces. Currently, the opportunity presented by combining both federal and provincial sales taxes under one system is under discussion with the provinces.

Last week, after meeting with my provincial colleagues, I announced that we had agreed that work on the National Sales Tax should continue based on the following considerations:

- Municipalities, hospitals, school boards, colleges and universities should not bear a greater tax burden under the National Sales Tax than they would under the existing sales tax regimes.

- Basic groceries, prescription drugs and certain medical devices should not be subject to tax.

These considerations reflect our commitment to ensuring that the design of the tax is consistent with the views of Canadians. They provide a foundation for further discussion of the National Sales Tax with the provinces.

While much more work must be done before we can be sure that a national sales tax system can be achieved, I am encouraged by the progress to date with these and other discussions.

Conclusion

These proposals are the result of extensive consultations. This dialogue has been a clear improvement in the process of implementing taxation proposals. The flexibility of this government has served Canadians well in achieving a better balance among the competing objectives and priorities

that make tax reform the challenge it is. The result is an improved set of proposals for tax reform that retains the structure and principles established in the White Paper.

The measures before the House today will put more money into the hands of Canadians. The freedom to make their own decisions, as individuals and families, on how best to use that money is at the heart of the government's philosophy of economic renewal.

Building a stronger, more resilient economy is the best way to ensure that Canadians have the resources to sustain and enhance their social and cultural identity, key elements in the high quality of life we enjoy. It is the best way to strengthen the distinctive elements of national life that make Canada a unique and uniquely successful nation.

The government will continue building a stronger Canada by moving forward on the full range of initiatives designed to unlock our potential as individuals and as a nation – initiatives such as tax reform, free trade, regulatory reform and child care.

Last June 18, I said that, in the final analysis, this package must be judged on whether the proposals would give to our senior citizens more peace of mind and security; to those in need, a fairer and reduced tax burden; to our young, a greater sense of opportunity and hope; and to our working people, more incentive, stability and freedom.

I can say today – with even greater confidence – that we are meeting those tests.

Réforme fiscale 1987

le 16 décembre 1987

Discours de
l'honorable Michael H. Wilson
au moment du dépôt d'un Avis
de motion des voies et moyens
visant à modifier la Loi de
l'impôt sur le revenu

Canada

Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

Introduction

Il y a six mois, j'ai proposé un ensemble complet de réformes assurant un régime fiscal qui servirait les intérêts de tous les Canadiens.

J'ai énoncé clairement, en vue d'un débat et d'une consultation publics, les objectifs de la réforme fiscale et un ensemble soigneusement équilibré de propositions précises visant à réaliser ces objectifs.

La réponse a été claire.

- Les Canadiens veulent un régime fiscal équitable et progressif qui impose un fardeau minimum aux personnes les moins en mesure de le supporter, un régime qui applique des impôts analogues à des personnes placées dans une situation économique identique.

- Les Canadiens veulent un régime fiscal ayant une assiette plus large et des taux réduits, un régime qui encourage l'initiative personnelle et dans lequel tous les particuliers à revenu élevé et les sociétés rentables paieront leur juste part d'impôt.

- Les Canadiens veulent un régime fiscal qui soutienne la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux et la création d'un plus grand nombre d'emplois, un régime qui favorise la croissance et la prospérité des régions du Canada.

- Les Canadiens veulent un régime fiscal plus compréhensible et plus fiable, qui assure les recettes nécessaires au financement des programmes publics.

Je présente aujourd'hui des mesures visant à mettre en oeuvre les changements considérables du régime fiscal que j'ai proposés dans le Livre blanc de juin. Les propositions répondent à ces objectifs par des taux d'imposition réduits et un régime plus équitable pour tous.

Lors des consultations intensives qui ont été menées, l'orientation fondamentale et le cadre des réformes proposées ont recueilli à maintes reprises un large appui. Plusieurs propositions ont été formulées par le Comité permanent des finances et des affaires économiques de la Chambre des communes et par le Comité sénatorial des banques et du commerce,

entre autres. Je dépose aujourd'hui une réaction officielle aux recommandations du Comité de la Chambre.

À la suite de cette consultation des Canadiens, nous avons incorporé des améliorations conformes aux objectifs du Livre blanc. Dans mon allocution, j'aborderai uniquement certaines caractéristiques des mesures d'intérêt général. Des détails sur toutes les mesures que je propose sont fournis dans les renseignements supplémentaires que je déposerai.

Impôt des particuliers

Pour atteindre les objectifs de la réforme de l'impôt des particuliers, les trois propositions fondamentales du Livre blanc seront mises en oeuvre:

- Premièrement, une structure simplifiée de taux réduits d'imposition des particuliers. Il y aura trois paliers d'impôt fédéral au lieu de 10. Les taux seront de 17, 26 et 29 pour cent.

- Deuxièmement, la conversion des exemptions personnelles et de nombreuses déductions en crédits d'impôt. Les nouveaux crédits auront la même valeur pour tous les contribuables, quel que soit leur revenu. C'est un progrès majeur sur le plan de l'équité.

- Troisièmement, la réduction ou l'élimination de nombreuses concessions fiscales particulières. Cela contribue à financer l'abaissement des taux d'imposition et rend le régime plus équitable.

Grâce à ces réformes, l'impôt des particuliers diminuera pour 9.7 millions de ménages – 85 pour cent du total. Les impôts sur le revenu diminueront pour 90 pour cent des personnes de 65 ans et plus. Environ 850,000 Canadiens, dont 250,000 personnes âgées, ne paieront plus d'impôt sur le revenu.

Familles ayant des enfants à charge

La grande majorité des familles ayant des enfants à charge paieront sensiblement moins d'impôt personnel grâce aux propositions du Livre blanc.

J'annonce aujourd'hui d'autres améliorations du régime fiscal de ces familles.

- Pour accroître l'aide aux familles à revenu faible ou moyen, le crédit d'impôt remboursable pour enfants sera accru de $35 de plus par enfant pour atteindre $559 le 1er janvier 1988. Cette mesure touchera directement 2.3 millions de familles canadiennes, dont 300,000 situées en dessous du seuil de revenu imposable.

- Pour accroître l'aide aux familles nombreuses, le crédit pour enfants sera doublé pour atteindre $130 à partir du troisième enfant.

- Un enfant à charge pourra gagner jusqu'à $2,500 avant que le crédit de base ne commence à diminuer.

De plus, les enfants qui atteignent 18 ans pendant l'année auront droit au crédit pour personne à charge et au crédit d'impôt remboursable pour enfants pour toute l'année.

Les allocations familiales seront déclarées par le conjoint dont le revenu est le plus élevé. Les règles déterminant le ou la bénéficiaire des allocations familiales ne sont pas modifiées.

Ces mesures tiennent compte d'un certain nombre de propositions du Comité permanent des finances et des affaires économiques de la Chambre des communes.

Ces mesures ont pour effet de réduire encore l'impôt des familles ayant des enfants à charge. Combinées aux nouvelles initiatives sur les services de garde d'enfants annoncées ce mois-ci par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, ces mesures renforceront considérablement l'aide fiscale aux familles canadiennes.

Frais d'automobile

Conformément aux objectifs d'équité et d'élargissement de l'assiette fiscale, le Livre blanc proposait de limiter les déductions pour frais d'automobile pour mieux tenir compte de leur élément de consommation personnelle.

Les suggestions reçues lors des consultations ont amené un certain nombre de changements visant à répondre à plusieurs préoccupations exprimées. Pour les personnes utilisant une automobile personnelle à des fins commerciales sur plus de 24,000 kilomètres par an, les règles actuelles seront maintenues. Les déductions seront restreintes uniquement pour ceux qui utilisent une automobile personnelle dans une mesure relativement modeste à des fins commerciales. Les frais d'automobile déductibles seront donc plus conforme à l'utilisation commerciale.

Pertes agricoles

Le Livre blanc proposait des mesures visant l'établissement de critères objectifs pour déterminer la déductibilité des pertes agricoles des autres sources de revenu. Les mesures proposaient l'application de nouvelles règles comptables.

Lors des consultations, un certain nombre de propositions ont été exprimées au sujet des moyens d'atteindre les objectifs du Livre blanc sans obliger tous les agriculteurs à adopter une comptabilité d'exercice modifiée. Je présente donc aujourd'hui des propositions modifiées qui maintiendront la comptabilité de caisse pour les agriculteurs. Le gouvernement poursuivra les consultations sur ces propositions modifiées, qui traiteraient du régime fiscal des pertes agricoles, tout en permettant aux agriculteurs de continuer à utiliser la comptabilité de caisse. La mise en oeuvre suivra les consultations.

J'ai apporté un nombre limité de modifications à d'autres propositions. Par exemple, des aménagements ont été incorporés aux mesures relatives aux placements dans des films canadiens et des immeubles résidentiels à logements multiples.

Impôt des sociétés

Les propositions touchant l'impôt des sociétés réaliseront les trois principaux objectifs énoncés dans le Livre blanc.

- Les taux d'imposition des sociétés seront réduits. Le taux fédéral général tombera à 28 pour cent en 1988 et le taux applicable au secteur manufacturier passera à 23 pour cent d'ici 1991. Pour les petites entreprises, il descendra à 12 pour cent. Cela favorisera la croissance et la création d'emplois au Canada en maintenant dans le secteur des sociétés un régime fiscal concurrentiel avec celui des autres pays, et notamment des États-Unis.

- L'élimination ou la réduction de nombreuses concessions fiscales particulières financera la réduction des taux d'imposition des sociétés et des particuliers. En récompensant la réussite, elle redonnera aux profits leur rôle motivateur de l'investissement. Elle favorisera des

décisions d'investissement fondées davantage sur des initiatives et des possibilités économiques que sur des considérations fiscales.

- Une assiette fiscale élargie comportant moins de concessions assurera que les sociétés rentables paient une part plus élevée du fardeau fiscal total. L'impôt des sociétés deviendra aussi une source de recettes plus prévisible et plus fiable.

Promotion des grandes priorités

Simultanément, d'importants encouragements fiscaux ont été conservés pour des priorités essentielles comme la croissance de la petite entreprise, la recherche-développement et le développement régional.

Les mesures touchant l'impôt des sociétés seront mises en oeuvre, pour l'essentiel, de la façon proposée dans le Livre blanc. Des rajustements ont été prévus pour atténuer l'effet de la réforme fiscale dans certains domaines.

Pour soutenir le développement vital pour la croissance économique régionale et les localités isolées, le Livre blanc proposait de conserver les importantes mesures incitatives dans le secteur des ressources. On améliore notamment le régime proposé des actions accréditives. La période pendant laquelle les dépenses relatives aux ressources donneront droit à l'épuisement à 16 2/3 pour cent sera prolongée jusqu'à la fin de 1989. De plus, des changements sont apportés aux règles régissant les pertes sur placement pour que les actions accréditives demeurent une forme de placement intéressante pour les petites compagnies d'exploitation des ressources.

Les propositions du Livre blanc tenaient compte du rôle vital de la recherche-développement dans l'avenir de notre économie. Pour assurer que le régime fiscal de la R&D au Canada reste parmi les meilleurs au monde, le plafond proposé des crédits d'impôt à l'investissement pouvant être réclamés a été porté à 75 pour cent.

De plus, la proposition de capitalisation des intérêts sur les terrains vacants sera modifiée pour ne pas toucher les petites entreprises de construction résidentielle.

Dans toute l'économie, la réforme de l'impôt des sociétés renforcera l'incitation à investir dans des entreprises rentables. Le taux d'imposition du rendement des nouveaux investissements sera réduit. Le régime fiscal du capital continuera d'encourager au Canada l'esprit de risque, l'initiative, la croissance et la création d'emplois.

Imposition des sociétés rentables

L'un des grands principes de la réforme fiscale est que toutes les sociétés doivent payer un impôt équitable sur leur revenu économique. L'assiette fiscale actuelle ne répond pas à cet objectif. La réforme élargit l'assiette fiscale pour qu'elle corresponde davantage au revenu véritable des sociétés. C'est un effort direct pour régler le problème des sociétés rentables qui ne paient guère ou pas du tout d'impôt.

Les changements proposés diminueront de moitié le nombre des sociétés rentables qui ne paient pas d'impôt. Celles qui continueront de ne pas en payer seront soit des entreprises des secteurs cycliques qui ont subi des pertes économiques appréciables les années précédentes, soit des entreprises de secteurs qui bénéficient d'encouragements motivés par d'importantes priorités nationales. Parmi ces priorités figurent la promotion du développement régional, la santé et l'activité du secteur des ressources et la promotion de la recherche-développement pour assurer les emplois de demain.

Institutions financières

Cependant, le fait que beaucoup de grandes banques et de compagnies d'assurance-vie n'ont pas payé beaucoup d'impôt depuis une dizaine d'années soulève quelques préoccupations. Pour y répondre, le Comité de la Chambre des communes a proposé d'envisager un impôt minimum.

Je partage cette préoccupation. Elle motivait les propositions du Livre blanc touchant le régime fiscal des institutions financières. Je suis convaincu que l'ensemble des propositions de réforme fiscale assurera que les institutions financières paieront leur juste part d'impôt à l'avenir. Au cours des cinq prochaines années, les mesures d'élargissement de l'assiette fiscale appliquées aux plus grandes institutions financières devraient fournir des recettes appréciables, évaluées à près de $4 milliards. D'ici là, j'examinerai divers mécanismes susceptibles d'être utilisés pour atteindre cet objectif, si cela s'avère nécessaire.

Avant que la réforme fiscale n'entre entièrement en vigueur, un certain nombre de banques devraient ne pas être imposables en 1988. J'établirai donc un impôt sur le capital des plus importantes banques et sociétés de fiducie. Cet impôt pourra être imputé à l'impôt sur le revenu payable à l'avenir.

La réforme de l'impôt des sociétés assurera que les compagnies d'assurance-vie paieront un impôt convenable sur leur revenu ordinaire. Cependant, faute de mesures supplémentaires, les revenus de placement gagnés par les assureurs-vie sur les fonds accumulés au titre des polices d'assurance-vie auraient continué de ne pas être imposés.

Je me propose donc d'imposer ce revenu au niveau des compagnies d'assurance, à un taux de 3 pour cent en 1988 qui passera à 15 pour cent d'ici 1992. Cette mesure comportera certaines modifications de la proposition initiale du Livre blanc. Elle éliminera une importante concession fiscale aux compagnies d'assurance-vie. Combinée à la réforme de l'impôt sur le revenu des sociétés, cette mesure assurera une imposition convenable des compagnies d'assurance.

Anti-évitement

Pour faire face au problème croissant des pratiques abusives d'évitement et d'évasion fiscale, le Livre blanc proposait plusieurs mesures, dont une disposition générale anti-évitement. À la suite des consultations, des changements seront incorporés à la proposition afin de répondre aux préoccupations soulevées au sujet de la portée et des effets imprévus que pourrait avoir cette disposition. Un avant-projet de loi est publié aujourd'hui pour examen. La mise en oeuvre suivra les consultations.

Équilibre financier

Le sens des responsabilités financières était l'une des grandes contraintes que nous nous sommes imposés pour évaluer les changements proposés du train de réforme fiscale. Nous nous en tiendrons au principe selon lequel la réforme fiscale doit s'auto-financer. Nous n'avons pas accepté non plus le raisonnement voulant que la facture des changements prévus à la première phase de la réforme soit reportée jusqu'à la seconde. C'est pourquoi nous n'avons pas voulu accroître maintenant les réductions d'impôt des particuliers, comme on nous le suggérait, pour les financer plus tard par la réforme de la taxe de vente. Il ne s'agit pas de procéder à la réforme maintenant pour en payer les frais plus tard.

En conséquence, des améliorations, comme l'aide accrue à la famille, doivent être payées maintenant. Pour maintenir l'équilibre financier de la réforme, je prends les mesures suivantes:

- Des impôts supplémentaires seront prélevés sur les banques et sociétés de fiducie, notamment par un impôt sur le capital des grandes institutions de dépôt.

- À compter du 1er janvier 1988, la taxe fédérale de vente sur les boissons alcooliques et les produits du tabac, de 15 pour cent actuellement, augmentera de trois points.

Nous procédons aux changements de l'actuelle taxe de vente de la manière annoncée dans le Livre blanc et conformément au calendrier exposé en novembre.

Ces mesures assureront que la première phase de la réforme fiscale est entièrement conforme à une saine gestion des finances publiques.

Dans l'ensemble, les propositions du Livre blanc et les mesures annoncées aujourd'hui réduiront l'impôt des particuliers de $12 milliards sur les cinq prochaines années. Cette somme sera à peu près compensée par une hausse équivalente du produit de l'impôt des sociétés et de la taxe de vente.

Je dépose l'Avis de motion des voies et moyens qui nous permettra de donner suite aux mesures composant la première phase de la réforme fiscale. La plupart des mesures entreront en vigueur le 1er janvier 1988. Les réductions de l'impôt des particuliers seront reflétées dans les retenues à la source à partir du 1er juillet 1988. Les employeurs auront ainsi le temps de procéder aux modifications nécessaires.

Réforme de la taxe de vente

Les mesures présentées aujourd'hui traitent de la première phase de la réforme fiscale. La deuxième phase verra le système périmé de taxe de vente fédérale faire place à une taxe multi-stade, tandis que plusieurs autres rajustements seront apportés à l'impôt sur le revenu. Le crédit remboursable au titre de la taxe de vente sera sensiblement amélioré, payé à l'avance et étendu à un plus grand nombre de ménages. Les Canadiens à revenu moyen bénéficieront de nouvelles réductions d'impôt. Enfin, les surtaxes seront éliminées.

Les consultations ont révélé l'appui d'un large éventail de groupements intéressés à un nouveau régime de taxe de vente, un régime plus équitable, plus fiable et allant davantage dans le sens des efforts de renforcement de la compétitivité, de la croissance et de la création d'emplois.

Un régime de taxe de vente multi-stade est à l'étude depuis un certain temps. Un tel système pourrait être mis en place soit au niveau fédéral, soit de manière intégrée avec les provinces. La possibilité qu'offre une combinaison des taxes de vente fédérale et provinciales en un seul système est actuellement à l'étude avec les provinces.

La semaine dernière, après avoir rencontré mes collègues des provinces, j'ai annoncé que nous avions convenu de poursuivre les travaux sur une taxe de vente nationale fondée sur les paramètres suivants:

- Les municipalités, les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les universités ne devraient pas supporter un fardeau fiscal plus élevé avec une taxe de vente nationale que dans le cadre du régime actuel.

- Les produits d'épicerie essentiels, les médicaments sur ordonnance et certains appareils médicaux ne devraient pas être taxés.

Ces paramètres reflètent notre volonté de concevoir une taxe conforme aux souhaits des Canadiens. Ils fournissent une assise à une étude plus approfondie de la taxe de vente nationale avec les provinces.

Il reste beaucoup de travail à accomplir avant d'être certains qu'un régime de taxe de vente nationale puisse être mis en place, mais je suis encouragé par les progrès réalisés jusqu'ici à ce chapitre et dans d'autres domaines.

Conclusion

Ces propositions sont le fruit de consultations intensives. Ce dialogue constitue une amélioration manifeste du processus de mise en oeuvre des propositions fiscales. L'ouverture de ce gouvernement a bien servi les Canadiens en instaurant un meilleur équilibre entre les priorités et les objectifs concurrents qui font de la réforme fiscale le défi que nous connaissons. Le résultat: un ensemble amélioré de propositions de réforme fiscale qui maintient la structure et les principes établis dans le Livre blanc.

Les mesures présentées à la Chambre aujourd'hui accroîtront le revenu disponible des Canadiens. La liberté de décider soi-même, à titre d'individu ou de famille, de la meilleure façon d'utiliser cet argent est au coeur de la philosophie de renouveau économique du gouvernement.

Bâtir une économie plus vigoureuse et plus souple, voilà la meilleure façon d'assurer aux Canadiens les ressources nécessaires pour maintenir et promouvoir leur identité sociale et culturelle, ces éléments clés dans la

qualité de vie élevée qui est la nôtre. Voilà la meilleure façon de renforcer les éléments distinctifs de notre vie nationale qui font du Canada une nation originale, au succès sans égal.

Le gouvernement continuera de bâtir un Canada plus fort en progressant sur tout le front des initiatives visant à développer notre potentiel d'individus et de nation – des initiatives comme la réforme fiscale, le libre-échange, la réforme réglementaire et les services de garde d'enfants.

Le 18 juin, j'ai déclaré qu'enfin de compte, il fallait, pour juger cet ensemble de propositions, voir si elles apporteraient à nos aînés plus de sécurité et de tranquillité d'esprit, aux personnes nécessiteuses un régime fiscal plus équitable et moins lourd, à nos jeunes des possibilités et des raisons d'espérer plus grandes, et à nos travailleurs plus d'encouragement, de stabilité et de liberté.

Je puis affirmer aujourd'hui, avec une confiance encore plus grande, que nous atteignons ces objectifs.